

L'atteinte à la vie des représentants de l'autorité publique visée

Nicolas Sarkozy menace de déchoir de la nationalité française toutes les personnes d'origine étrangère

Déchoir de la nationalité française toute personne d'origine étrangère qui aurait porté atteinte à la vie d'un représentant de l'autorité publique. Telle est la nouvelle initiative proposée par Nicolas Sarkozy le 30 juillet dernier. Une déclaration qui intervient quelques jours après les violences qui ont secoué la banlieue grenobloise à la suite de la mort de Karim Boudouda, abattu par les forces de police alors qu'il prenait la fuite après avoir braqué un casino.

Deux jours après la déclaration controversée du président de la République française, c'est Brice Hortefeux le ministre de l'Intérieur qui a à son tour durci le ton. Selon lui, il serait bon d'étendre les possibilités de déchéance de la nationalité à toute personne ayant commis des actes de délinquance aggravée mais également en cas de polygamie avérée, de traite d'êtres humains ou encore d'excision. A l'approche des élections de 2012, il semblerait que le gouvernement de Nicolas Sarkozy n'hésite plus à

marcher sur les plates bandes du Front national en ressortant l'adage bien connu de l'amalgame entre immigration et délinquance. A l'heure actuelle, la déchéance de la nationalité française n'intervient que dans des cas très précis tels que par exemple l'atteinte «aux intérêts fondamentaux de la nation» ou encore l'acquisition de la nationalité «par mensonge ou par fraude».

Le durcissement de ton opéré par Nicolas Sarkozy et par son ministre de l'Intérieur a suscité un tolet au sein de l'opposition et de la société civile. Le Parti socialiste a notamment dénoncé cette position par la voix de sa présidente Martine Aubry pour qui ces déclarations «marquent un pas de plus dans l'outrance verbale et les dérives anti-républicaines».

Au-delà de l'aspect d'annonce que revêtent ces deux déclarations, c'est surtout leur caractère injuste et xénophobe qui interpelle. En temps de crise, chacun sait qu'il est bon de revenir à des thèmes phares tels que l'in-

sécurité ou l'immigration. Amalgame les deux si facilement est pourtant une grave erreur qui induirait une différenciation entre les Français «de souche» et tous ceux qui ont des origines étrangères. Les premiers se verraient ainsi jugés et condamnés en vertu de la loi tandis que les seconds se verraient infliger le même traitement tout en tombant sous le coup d'une loi particulière qui les destituerait systématiquement d'une nationalité parfois acquise dès la naissance.

De plus, délivrer une nationalité participe d'un processus identitaire, et en faire un droit à la carte serait contraire à toute idée d'intégration et de sentiment d'appartenance à la nation. Après les propos controversés de Brice Hortefeux en octobre dernier et le débat houleux sur l'identité nationale, il semblerait que le gouvernement français ait définitivement succombé aux sirènes de la xénophobie et du nationalisme.

**CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE
DE SOFIA ALIAMET**